



Paris, le 16 juin 2022

M. Jean-Pierre FARANDOU  
Président-directeur général  
SNCF  
Place aux étoiles  
93200 SAINT-DENIS

**Objet : Demande de Concertation Immédiate**

Monsieur le Président,

Le 31 mars, les Fédérations CGT, UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail, CFDT vous interpellèrent par courrier concernant la situation économique que vivent les cheminots.

Nous pointions alors le contexte géopolitique et ses conséquences. Sans aucune commune mesure, ni même logique de comparaison aux conséquences subies par les Ukrainien·ne·s, il convient néanmoins de reconnaître que les impacts économiques pèsent lourdement sur nos concitoyens et donc sur les cheminots.

Alors que les richesses produites par les cheminots, période COVID isolée, ne cessent d'augmenter, ces derniers subissent dans le même temps, à l'instar des salariés du pays, une forte inflation faisant diminuer leur pouvoir d'achat ; une inflation aggravée par la guerre en Ukraine, ses effets, mais surtout par la spéculation d'un système financier à bout de souffle. Ainsi, depuis 2014, les salaires des cheminots sont gelés et l'inflation cumulée dépasse les 10 % ; inflation devant s'aggraver, selon les estimations, de près de 10 % d'ici à la fin de l'année 2022.

Cela se traduit par un recul net et fort du pouvoir d'achat accentué par plusieurs augmentations du smic non compensée dans le salaire des cheminot·e·s, entraînant une double exposition à l'inflation et au gel des salaires.

Comme tous les citoyen·ne·s et salarié·e·s, les cheminot·e·s sont donc directement touché·e·s. La question des rémunérations est au cœur des préoccupations des salarié·e·s du Groupe Public SNCF.

La crise sanitaire avait déjà amené à mettre sur la table la question du pouvoir d'achat, de la reconnaissance et de la compensation des impacts économiques pour les agents.

Ainsi, nous estimons nécessaire d'apporter une réponse d'urgence. Dans le contexte inflationniste, nous ne pourrions pas accepter que les seules Négociations Annuelles Obligatoires se tiennent au second semestre, sans autres perspectives de court terme.

Les tensions sociales et les conflits dans l'entreprise se sont multipliées ces dernières semaines. Si ces conflits ont pour origine légitime les questions liées à l'organisation de la production, à l'emploi et au sens donné au travail, la question salariale en est aussi un dénominateur commun. Les cheminot·e·s, qui, dans des conditions de plus en plus difficiles, s'attachent pourtant à "faire" le service public ferroviaire au quotidien estiment ne pas être traités à la hauteur de leur engagement et de leurs efforts dans un contexte d'enchaînement de crises. Il n'est plus tolérable que cette situation demeure ; La direction SNCF doit prendre au plus vite des mesures de rattrapages de l'inflation dont l'indexation du smic sur l'ensemble des salaires.

C'est pourquoi nos Fédérations CGT Cheminots, UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT Cheminots vous demandent la mise en place de mesures salariales d'urgence et immédiates pour l'ensemble des salarié-e-s du Groupe Public SNCF.

Dans de nombreux secteurs et dans plusieurs entreprises, le patronat n'a pas le choix que de proposer des augmentations générales des salaires. Pour les fonctionnaires, la hausse du point d'indice est d'ailleurs annoncée avant l'été.

Il convient donc d'ouvrir, sans tarder, des négociations portant sur des augmentations générales des salaires, un travail sur les coefficients hiérarchiques, la revalorisation des primes de travail, des mesures de rattrapages de l'inflation et d'indexation du SMIC pour les salaires, mais aussi pour l'ensemble des éléments variables. À terme, ces dispositifs d'automatisme devront remplacer l'individualisation des salaires (avec la mise en place de récompenses) initiées dans plusieurs SA. Nos fédérations syndicales ont des revendications légitimes et vous réaffirment l'impérieuse nécessité d'agir urgemment.

C'est pourquoi, conformément à l'article 4.2 du titre II du protocole d'accord sur l'amélioration du dialogue social et de la prévention des conflits RHO826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la Fédération CGT des Cheminots, UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT Cheminots vous déposent une Demande de Concertation Immédiate avec l'ambition d'obtenir des avancées sur les points suivants :

- Des mesures de rattrapages salariales de l'inflation et un report systématique de la hausse du SMIC sur l'ensemble de la grille ;
- Une augmentation générale des salaires et la revalorisation des primes de travail ;
- Une revalorisation de l'ensemble des allocations, gratifications et indemnités pour tenir compte de la hausse des prix ;
- Dans cette année particulière, à minima un rendez-vous salarial avant l'été et ensuite avant la fin de l'année.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

Laurent BRUN  
CGT Cheminots

Didier MATHIS  
UNSA-Ferroviaire

Erik MEYER  
SUD-Rail

Thomas CAVEL  
CFDT Cheminots

